

**Hubo Mastic Peintre****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : Hubo Mastic Peintre  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Produit d'étanchéité

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucune utilisation déconseillée connue

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☐ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**Fabricant du produit**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
☎ +32 14 42 42 31  
☐ +32 14 42 65 14  
msds@soudal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

**Informations supplémentaires**

EUH208 Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Ne s'applique pas

**3.2. Mélanges**

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Mesures générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation:**

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

**Après contact avec la peau:**

# Hubo Mastic Peintre

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

## Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

## Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

#### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

#### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, oxydes de soufre et formation de vapeurs métalliques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir solide répandu. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

# Hubo Mastic Peintre

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation.

## 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

##### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

##### b) Protection des mains:

Gants.

##### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

##### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	1.59
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: 12;15

Date d'établissement: 2015-10-22

Date de la révision: 2015-11-16

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56528

3 / 8

# Hubo Mastic Peintre

Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

## 9.2. Autres informations

Température critique	Aucun renseignement disponible
Pression critique	Aucun renseignement disponible
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	1590 kg/m <sup>3</sup>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO<sub>2</sub> et petites quantités de vapeurs nitreuses, oxydes de soufre et formation de vapeurs métalliques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

##### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

##### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

##### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

##### Hubo Mastic Peintre

Motif de la révision: 12;15

Date d'établissement: 2015-10-22

Date de la révision: 2015-11-16

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56528

4 / 8

# Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Cancérogénicité

### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Toxicité pour la reproduction

### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité autres effets

### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Hubo Mastic Peintre

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Eruption/dermatite.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Hubo Mastic Peintre

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Hubo Mastic Peintre

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Hubo Mastic Peintre

#### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2004)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Motif de la révision: 12:15

Date d'établissement: 2015-10-22

Date de la révision: 2015-11-16

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56528

5 / 8

# Hubo Mastic Peintre

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Peut être considéré comme un déchet non dangereux selon le Règlement (UE) n° 1357/2014.

### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
------------------------------------------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
------------------------------------------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Voies de navigation intérieures (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
------------------------------------------------	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Mer (IMDG/IMSBC)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

# Hubo Mastic Peintre

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	
----------------	--

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
------------------------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Quantités limitées	
--------------------	--

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	
------------	--

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
------------------------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
------------------------	--

Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	
-------------------------------------------------------------------------------------	--

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0.49 %	
7.79 g/l	

#### Législation nationale Pays-Bas

Hubo Mastic Peintre

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	11

#### Législation nationale Allemagne

Hubo Mastic Peintre

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Législation nationale France

Hubo Mastic Peintre

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Belgique

Hubo Mastic Peintre

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

Hubo Mastic Peintre

Aucun renseignement disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Motif de la révision: 12:15

Date d'établissement: 2015-10-22

Date de la révision: 2015-11-16

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56528

7 / 8

# Hubo Mastic Peintre

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 12:15

Date d'établissement: 2015-10-22

Date de la révision: 2015-11-16

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 56528

8 / 8